



# Nouvel accord incivilités : pour la régression des agressions

www.fo-lcl.fr

N° 872 - mercredi 16 mars 2011

**Flash CCE  
du 10 mars**

## Accord « Incivilités » : oui à la prévention

Arrivé à échéance, cet accord a été renégocié. Pour **FO LCL**, l'objectif premier consistait à bonifier les dispositions existantes : l'accord LCL de 2007 avait été précurseur en la matière pour la profession bancaire. Dans cet esprit, **FO LCL** a revendiqué que de véritables actions préventives soient menées :

**comptabiliser les incivilités c'est déjà bien mais tout faire pour les éviter, c'est encore mieux.**

De fait, de véritables avancées sont intégrées :

- Le périmètre concerne désormais **TOUS** les salariés en contact avec la clientèle : réseaux, CRC, agences Habitat, middle office SAV clients de la DSBa, agences de recouvrement.
- La formation : elle sera non seulement dispensée sous forme de kit, mais également en résidentiel au Centre National de Formation. A cet égard, **FO LCL** a demandé qu'une formation en situation réelle soit faite afin d'apporter des outils aux salariés sur le volet comportemental.
- La sensibilisation accrue des managers.
- L'**automatisation** de la procédure de déclaration des incidents.
- Des obligations renforcées pour la Direction notamment en matière d'accompagnement des salariés victimes.
- La systématisation des mesures prises à l'encontre des clients fautifs et la communication de celles-ci aux instances représentatives.

**FO LCL dont quasiment toutes les demandes ont été satisfaites, signera cet accord qui, espérons-le, permettra de lutter encore mieux contre ce fléau constitué par les incivilités de la clientèle.**

Seule la CGT s'est déclarée contre cet accord !

Mais il est vrai qu'il est plus facile de polémiquer et de calomnier les autres organisations syndicales que de prendre ses responsabilités et ainsi se désintéresser des conditions de travail et de la santé des salariés.

En entrée de cette négociation, **FO LCL** avait demandé que soient évoqués **le harcèlement et la violence au travail**. La Direction, jugeant la problématique différente, s'était engagée à en débattre ultérieurement. Ce sera bientôt chose faite puisque la 1ère réunion est programmée le 3 mai prochain. A suivre ...

**FO LCL  
très émue,  
est de tout cœur  
aux côtés  
du courageux  
peuple japonais  
dans cette  
terrible épreuve**

## Accord salarial : Y'a comme un bug !

Quelle ne fut pas notre surprise en lisant la notice de la Direction sur l'accord salarial 2011 !

En effet, dans le chapitre 3.1 consacré aux niveaux de salaire minimum (mesure, qui, rappelons-le, avait été demandée et obtenue par **FO LCL** en 2007), apparaît la notion d'ancienneté par catégorie qui ne figure pas dans le texte d'accord.

**Cela signifie t'il qu'un cadre doit patienter trois ans après son accession à l'échelon H pour bénéficier du minima de RBA de 30.500 € ?**

Interrogée, la Direction est restée coite.

**FO LCL** attend donc une réponse. A suivre ...

## Challenges du CCE : + 67% d'inflation !

Ce n'est un secret pour personne : la baisse des effectifs conduit à une baisse de la subvention du CCE. Dans le même temps, les frais de fonctionnement ne sont pas en régression, loin s'en faut. Les organisations syndicales recherchent donc des pistes d'économie.

La réflexion est en cours et plusieurs propositions sont à l'étude. **Parmi celles-ci l'augmentation (de 60 à 100 € hors participation éventuelle de votre CE) des coûts d'inscription aux challenges du CCE, qui a été soumise aux votes des élus.**

**Seule FO LCL s'est opposée** à cette super augmentation qui, soit va encore grever un peu plus le budget des CE qui souhaiteront contribuer à la participation des salariés de leur région, soit frappera les collègues qui participeront à ces manifestations sportives et conviviales. Cela risque de constituer un sérieux frein à l'inscription pour des gains dérisoires par rapport au déficit du CCE.

Par contre, la proposition de **FO LCL** de limiter le coût d'organisation à 200 € par salarié (largement faisable en négociant avec les prestataires) n'était, elle, pas à l'ordre du jour...